

ÉTRANGERS EN ALSACE

DONNEES DE CADRAGE & CONSTATS EN TERME D'ENJEUX

Note réalisée en octobre 2007



Observatoire Régional de l'Intégration
et de la Ville, Alsace

1 rue de la course ■ 67000 Strasbourg

■ tél: 03 88 14 35 89 ■ fax: 03 88 21 98 31

■ mel: oriv.alsace@wanadoo.fr

■ site: www.oriv-alsace.org

Ce document vise à rendre compte succinctement des caractéristiques socio-démographiques des populations étrangères résidentes en Alsace en portant un regard particulier sur une partie d'entre elles, celles arrivées récemment, communément appelées « primo-arrivantes ».

Il a été élaboré principalement à partir de données statistiques et quantitatives issues de diverses sources (qui ne sont pas forcément comparables entre elles étant issues de sources différentes et produites dans des cadres et à des dates diverses) complétées par une analyse qualitative (issue d'autres travaux).

LES ETRANGERS EN ALSACE

CONSTAT : UNE PRESENCE ETRANGERE SIGNIFICATIVE

- *Loin des représentations classiques, les données relatives à la présence étrangère en Alsace, font apparaître une région où la présence étrangère est une réalité quotidienne.*
- *Par ailleurs cette présence est plus récente que dans d'autres régions françaises et est plus visible actuellement.*
- *Enfin elle présente la caractéristique d'être très diverse, quant aux origines (pays de naissance des personnes) et très disséminé sur l'ensemble du territoire.*

Une présence singulière

L'analyse des données issues du recensement de la population fait apparaître des spécificités concernant la présence étrangère en Alsace.

L'Alsace se singularise des autres régions françaises à deux niveaux essentiellement :

- sur le plan de l'évolution des flux migratoires,
- sur l'origine de ces flux, et donc les nationalités présentes sur le territoire.

Au recensement général de la population de 1999, l'Alsace compte **128.381 étrangers**, ce qui représente **7,4% de la population totale**. En nombre absolu comme en pourcentage, la population étrangère est en baisse par rapport au recensement précédent de 1990.

Ce pourcentage d'étrangers, quoiqu'en baisse, reste largement supérieur à celui relevé pour l'ensemble de la France, qui est de **5,6%**.

En 1999, l'Alsace était la **sixième région française pour le nombre d'étrangers**. En effet, la majeure partie des étrangers réside en Ile-de-France (40%). Les autres régions ayant une présence étrangère marquée sont : Rhône-Alpes (11%), PACA (8,7%) puis Languedoc-Roussillon (4%), Nord-Pas de Calais (4%) et Alsace (4%).

Toutefois, si l'on rapporte le nombre d'étrangers à la population totale, l'Alsace occupe la **3^{ème} place des régions françaises**. Elle se situe après l'Ile de France et la Corse. Cette position est en évolution constante puisqu'en 1990, l'Alsace occupait le **4^{ème} rang** et en 1982, le **5^{ème}**.

L'Alsace comme la plupart des régions françaises a été un lieu de passage, souvent dans le cadre d'une immigration économique et, dans une moindre mesure, politique.

Toutefois, pendant de nombreuses années, l'Alsace a plutôt attiré moins d'étrangers que d'autres régions françaises dites d'immigration.

Le paradoxe de l'évolution relevée en Alsace réside dans le fait que c'est au moment où la France, dans son ensemble, est confrontée à la crise économique et où le gouvernement prend des mesures pour limiter l'entrée de nouveaux étrangers que la région se signale par un pourcentage plus élevé d'étrangers. En effet, lorsque les mesures gouvernementales de juillet 1974 (visant la limitation des

entrées de travailleurs étrangers) sont prises, les entreprises alsaciennes continuent à avoir besoin de main d'œuvre étrangère et ont recours à des dérogations pour faire venir des étrangers. Ainsi, entre 1968 et 1975, la **population étrangère augmente de 62 % en Alsace contre seulement 31 % sur l'ensemble de la France**. Cette tendance, relayée ensuite par le recours par ces populations au regroupement familial, s'est poursuivie les années suivantes.

Ce recours tardif aux étrangers rend également compte, en partie, de la répartition par nationalité spécifique à l'Alsace.

En effet, l'histoire de l'immigration montre qu'à chaque période correspond un type d'immigration. Des années 1900 jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale, il s'agit principalement d'une immigration de proximité, européenne. A partir des années 60, les flux migratoires viennent de plus en plus souvent de pays non européens comme l'Algérie, puis le Maroc et la Turquie. Le besoin en terme de main d'œuvre étrangère exprimé par l'économie alsacienne, dans les années 70, a en fait coïncidé avec le **développement des flux en provenance de Turquie**. Les premiers Turcs arrivèrent en Alsace dans le milieu des années soixante, mais l'appel massif à cette main d'œuvre ne s'est fait qu'à partir des années soixante-dix.

Une prégnance de la population turque et des différences départementales

Ces caractéristiques sont à l'origine d'une répartition originale de la population étrangère en Alsace, marquée par une forte présence turque.

Ainsi au recensement général de la population de 1999, avec 28.929 ressortissants, les **Turcs représentent 22,5% de la population étrangère en Alsace**, alors que sur le plan national, seulement 6,4% des étrangers sont turcs.

Les Allemands, avec 15.800 personnes (12,3%) ont connu une croissance forte entre les deux recensements, et occupent en 1999 la seconde place. Les Marocains, représentent le 3^{ème} groupe national par le nombre de ressortissants (11,7% de la population étrangère alsacienne). Viennent ensuite un groupe composé des Algériens (9,6%), Italiens (9,1%) et Portugais (8,7%).

Répartition des étrangers par nationalité (nationalités numériquement les plus importantes)

NATIONALITE	ALSACE				BAS-RHIN	HAUT-RHIN
	1990	%	1999	%	1999	1999
TURCS	26.438	20,5	28.929	22,5	18.274	10.655
MAROCAINS	19.024	14,5	14.991	11,7	9.173	5.818
ALGERIENS	16.452	13,0	12.273	9,6	4.340	7.933
ITALIENS	14.516	11,3	11.629	9,1	3.511	8.118
PORTUGAIS	13.732	10,6	11.188	8,7	5.899	5.289
ALLEMANDS	6.912	5,4	15.800	12,3	10.300	5.500
ESPAGNOLS	5.261	4,0	4.455	3,5	2.558	1.897
TUNISIENS	3.616	3,0	2.577	2,0	1.441	1.136
YOUGOSLAVES	2.765	2,1	ND	-	ND	ND
TOTAL	128.689		128.381		71.355	57.026

Source : RGP 1999 et 1990

Les étrangers sont plus nombreux dans le Bas-Rhin (55,6%) que dans le Haut-Rhin (44,4%), mais le **pourcentage d'étrangers** (nombre d'étrangers rapporté à l'ensemble de la population départementale) est plus important dans le Haut-Rhin. Ainsi, au recensement général de la population de 1999, 8,1 %

de la population est étrangère dans le Haut-Rhin contre 7 % dans le Bas-Rhin. Toutefois, la population étrangère du Bas-Rhin est en augmentation alors que celle du Haut-Rhin est en baisse (passage sur ce département de 60.490 étrangers en 1990 à 57.026 en 1999).

Sur le plan qualitatif, la population du Bas-Rhin est principalement turque, allemande ou marocaine alors que celle du Haut-Rhin est plutôt turque et italienne.

Mais le recensement de 1999 rend compte de fortes évolutions dans la répartition par nationalité. Ainsi, on relève une baisse sensible des Algériens (au recensement de 1990, ils occupaient la première place dans le Haut-Rhin), une croissance de la population turque mais aussi des Allemands (population multipliée par deux dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin) et, dans une moindre mesure, des Suisses (au niveau du Haut-Rhin).

Ces différences résultent d'une évolution économique contrastée entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Le Haut-Rhin est un département marqué par de nombreuses industries traditionnelles (textile, potasse, automobile...) et une industrialisation plus ancienne que le Bas-Rhin. Il a eu, de ce fait, recours plus tôt à la main d'œuvre étrangère. Mais il a également été plus fortement et plus tôt affecté par la crise économique et les modifications structurelles dans l'industrie (diminution du besoin de main d'œuvre). De ce fait, le besoin de travailleurs étrangers a diminué.

On a donc une population étrangère plus anciennement installée dans le Haut-Rhin qui est par ailleurs en baisse (baisse déjà observée au recensement de 1990) alors que celle du Bas-Rhin, plus récemment arrivée, continue de croître.

Une présence dans les grands centres urbains... mais aussi une dispersion sur l'ensemble de l'Alsace

L'implantation de la population turque, à travers l'Alsace, comme celle des autres populations, est liée aux besoins économiques qui ont été à l'origine de l'arrivée de la majeure partie d'entre eux en Alsace ainsi qu'aux opportunités en terme de logement.

Classiquement, les étrangers sont plutôt implantés dans les grands centres urbains. La localisation de la population étrangère s'est modifiée, en particulier, avec la venue des populations turques. Ces populations se sont installées dans de petits bourgs et en milieu rural (en raison des besoins économiques mais aussi des opportunités en terme de logement).

Si on retient comme critère le pourcentage d'étrangers (et la taille des communes¹), Mulhouse et Saint-Louis se distinguent par le taux le plus important d'Alsace (15,2%). La troisième position est détenue par Bischwiller avec 13,3% d'étrangers puis Strasbourg avec 12,9%.

Plus globalement, 45% de la population étrangère vit dans l'une des trois grandes villes alsaciennes (Strasbourg : 34.138, Colmar : 6.896 et Mulhouse : 16.691) alors qu'elles regroupent seulement un quart de la population alsacienne. Ce phénomène de concentration sur les grandes agglomérations a tendance à diminuer au profit des communes plus petites.

Les communes de 10.000 à 20.000 habitants comptent 20.559 étrangers soit 16% de la population étrangère (13% de la population alsacienne). Par ailleurs, 8% de la population étrangère habite dans les communes comprises entre 10.000 et 5.000 habitants mais c'est surtout au niveau de ces communes et de celles plus petites que la part de la population étrangère a augmenté.

Le phénomène de concentration sur les grandes agglomérations a tendance à diminuer au profit des communes plus petites. Entre 1990 et 1999, la croissance de la population étrangère s'est faite surtout sur les communes de moins de 10.000 habitants, surtout au niveau des plus petites.

¹ En raison des limites de l'outil statistique, les données analysées sont celles relevant de communes de plus de 5.000 habitants.

L'évolution de la population turque peut en partie rendre compte de ce phénomène. En effet, la **population turque se singularise, des autres populations étrangères, par une présence plus marquée dans les petites communes et en milieu rural.**

L'analyse des données du recensement de 1999 fait apparaître que 23,6% des Turcs d'Alsace réside sur Strasbourg, 13,3% sur Colmar, 6,5% sur Mulhouse, 3,9% sur Bischwiller, 3,1% sur Haguenau, 2,7% sur Schiltigheim, 2,7% sur Sélestat, 2,1% sur Saverne et 2,1% sur Bischheim [communes où les Turcs représentent plus de 2% de l'ensemble des Turcs installés en Alsace].

Par contre, si on considère la part de la population turque parmi la population étrangère des communes alsaciennes de plus de 5.000 habitants (seules communes pour lesquelles on dispose de l'information sur cette donnée), Barr se signale par la concentration la plus forte puisque 79% des étrangers y sont Turcs. Bischwiller occupe la seconde position avec 72%, vient ensuite Reichshoffen avec 71% puis Saverne (56%), Colmar (56%), Sélestat (55%), Obernai (53%).



LES FLUX RECENTS EN ALSACE

CONSTATS : DES MIGRANTS NOUVEAUX SUR LE TERRITOIRE ALSACIEN QUI ONT DES BESOINS SPECIFIQUES

- *Des flux de migrants qui demeurent importants*
- *Des spécificités dans le profil, en terme de nationalités, de ces migrants (plus de personnes originaires d'Europe de l'Est, de Turquie et d'Afrique sub-saharienne) que dans d'autres régions françaises*
- *Une population jeune se présentant rapidement sur le marché du travail et sollicitant une connaissance adaptée de la langue*
- *Un éparpillement sur l'ensemble du territoire régional qui augmentent les difficultés de mises en œuvre effective de cours de langue de français et de prise en charge d'enfants nouvellement arrivés en France et représentant des effectifs faibles.*

Décisions gouvernementales et contexte local

L'accueil des primo-arrivants² (personne étrangère arrivant de l'étranger et s'installant en France durablement) constitue un enjeu majeur pour les gouvernements successifs. Il est souvent présenté comme la « condition première d'une intégration réussie ». Dans cette perspective, la politique d'accueil consiste en un ensemble de mesures destinées à faciliter l'arrivée et l'installation en France de personnes étrangères en provenance de l'étranger.

Début des années 90, cette question de l'accueil a été considérée comme devant relever plus fortement que les années précédentes d'une logique partenariale et d'une gestion par l'Etat d'où la mise en place d'une politique reposant sur l'élaboration de plans départementaux d'accueil des primo-arrivants. La circulaire du 1er juin 1999 a rendu obligatoire l'existence, dans chaque département, d'un Plan Départemental d'Accueil des Primo-Arrivants. Dans le même temps, il a été décidé la mise en

² La notion de primo-arrivants renvoie ici aux personnes désignées comme telles dans le cadre de la politique d'accueil définie par l'Etat à savoir : les personnes arrivant dans le cadre du regroupement familial, les membres étrangers de familles de français, les réfugiés et membres de familles de réfugiés, les personnes entrant dans le cadre de « liens personnels et familiaux » et les travailleurs permanents. Les données analysées sont celles issues des plans départementaux d'accueil des primo-arrivants. Elles ne tiennent toutefois pas compte de la catégorie « travailleurs permanents » non disponibles statistiquement.

place de plates-formes départementales d'accueil dans les départements accueillant de nombreux primo-arrivants. Le département du Bas-Rhin est dans ce cas.

Les deux départements alsaciens disposent d'un plan départemental d'accueil formalisé depuis de nombreuses années (1995 pour le Bas-Rhin et 1997 pour le Haut-Rhin). Conformément à une circulaire ministérielle, ces plans font actuellement l'objet d'une actualisation. Elle s'est traduite par un travail sur la connaissance des publics visés et la définition des axes de développement. Ces aspects sont en cours d'approfondissement (avec la mise en place de groupe de travail). Les deux départements ont, notamment, mis en avant la question de la formation linguistique (dans un souci d'adaptation aux profils et caractéristiques des personnes primo-arrivantes), la notion d'accompagnement et l'enjeu en terme de logements. Ces plans ont été construits dans une logique partenariale et relèvent d'une mobilisation des acteurs qui s'inscrivent dans une logique d'action collective pratiquée depuis de nombreuses années. L'élaboration de ces plans a permis, déjà depuis quelques années, une connaissance fine des publics concernés. Cette connaissance a eu pour effet une adaptation des actions aux réalités observées. Ce souci d'adaptation est d'autant plus important que le public est évolutif ainsi que les problématiques posées.

Des primo-arrivants en augmentation

Le système d'observation mis en place (initialement sur le Haut-Rhin et étendu récemment au Bas-Rhin) et le travail partenarial permet de disposer d'une image des caractéristiques socio-démographiques des primo-arrivants utile pour l'action.

Les données analysées font apparaître un accroissement (limité) des primo-arrivants mais surtout une extrême diversification de leurs profils. Cette évolution interroge fortement les moyens et modalités de prise en charge et d'accompagnement de ces publics.

Si l'on prend les données disponibles les plus récentes et comparables dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, à savoir le nombre de signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration (sachant qu'ils représentent plus de 95% des personnes primo-arrivantes non ressortissantes de l'EEE et amenés à s'installer durablement en France), on comptabilise en Alsace sur une année (de août 2005 à août 2006) 6.150 nouveaux primo-arrivants. La répartition est relativement équilibrée entre le Bas-Rhin (51,1% des primo-arrivants) et le Haut-Rhin.

Les primo-arrivants présentent des profils très différents, sachant que cette hétérogénéité semble se renforcer d'année en année. La répartition par nationalité en est un bon indicateur. Si en 2003, les primo-arrivants entrants en cours d'année relevaient de 95 nationalités différentes, ce nombre est passé à 105 pour les données les plus récentes.

Si l'on considère les nationalités les plus représentées, on constate qu'entre août 2005 et août 2006, 19,7% des entrants sont Algériens, 13,8% Turcs, 9,4% Marocains, 5,4% Serbo-Monténégrins, 5% Russes, 3,9% Bosniaques et 3,9% Congolais.

La répartition par continent des primo-arrivants fait apparaître que la moitié d'entre eux viennent d'Afrique (31,4% du Maghreb et 17,7% d'Afrique sub-saharienne). Le second « continent » le plus représenté est le secteur CEI et Europe de l'Est avec 25% des nouveaux entrants. L'Asie compte 19,8% de ressortissants (majoritairement Turcs avec 13,8% des primo-arrivants).

Un tiers des primo-arrivants sont des conjoint(e)s (personnes arrivées seules rejoignant un conjoint). Les autres arrivées sont le fait de « familles ». Dans la majeure partie des cas, ces familles sont composées d'un adulte rejoignant avec un (17%) ou deux enfants (17%).

Les primo-arrivants (chef de famille) sont globalement jeunes. Quasiment la moitié d'entre eux ont entre 20 et 29 ans (48,4%). Si l'on y adjoint les 30-39 ans, ils représentent 77% des primo-arrivants. Au-delà on constate également l'arrivée de personnes âgées. Ainsi les plus de 50 ans représentent

4,6% de l'ensemble des entrants (sachant que la personne la plus âgée avait 78 ans au moment de son arrivée).

Dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration, une prestation linguistique est proposée en fonction du niveau de maîtrise orale de la langue française par le signataire. Elle doit être comprise entre 200 et 500 heures.

- Les personnes considérées comme maîtrisant oralement la langue, ne peuvent bénéficier de cours. Il leur est délivré automatiquement une attestation ministérielle (AMCL) ou le Diplôme (quant les décrets seront parus). Ils étaient 70,1% des signataires au niveau national à recevoir directement ce document, mais seulement 50,3% dans le Haut-Rhin et 51,9% dans le Bas-Rhin (groupe 3 "communication possible"). Une des explications de cet écart relève des différences d'origine géographique des migrants en Alsace par rapport au reste de la France (en particulier la présence turque plus importante ainsi que, dans une moindre mesure, l'arrivée de ressortissants d'Europe de l'Est).

- Les personnes considérées comme devant bénéficier d'une formation, ayant fait l'objet d'un positionnement linguistique et d'une orientation vers des formations représentaient 29,9% des signataires du CAI pour l'ensemble de la France.

Dans le Bas-Rhin, 21,2% des signataires ont été détectés comme relevant d'une communication impossible et 25,6% connaissent des difficultés (groupe 2 "communication difficile et très difficile").

Dans le Haut-Rhin, 20,8% des signataires ont été détectés comme relevant d'une communication impossible et 27,6% connaissent des difficultés (groupe 2 "communication difficile et très difficile").

Une localisation plurielle : entre concentration et dispersion dans l'espace régional

La présence étrangère alsacienne se singularise par un éparpillement sur l'ensemble du territoire régional, dû en particulier à la population turque. Cette implantation résulte d'un enjeu à la fois économique (installation à proximité des emplois) et d'habitat (disponibilités de logement).

Cette caractéristique apparaît également au niveau des primo-arrivants. En effet, si on observe les arrivées entre août 2005 et août 2006, ces derniers arrivent principalement sur les trois grandes agglomérations (67% des entrants). Mais sur une année, ce sont en fait 141 communes différentes dans le Bas-Rhin (27% des communes du 67) et 132 communes différentes dans le Haut-Rhin (35% de celles du 68) qui sont concernés par l'arrivée de primo-arrivants. Globalement en Alsace se sont un peu moins d'un tiers des communes alsaciennes (grandes et petites) qui sont concernées (273 communes sur 903).

D'août 2005 à août 2006, Strasbourg accueille toutes catégories confondues, 65% des primo-arrivants, soit 2.044 personnes. En seconde position, on trouve la commune de Schiltigheim avec 5% des arrivées (156 personnes). Puis, par ordre décroissant, on trouve les communes de Bischheim (2,9%), de Illkirch-Graffenstaden (2,4%), de Oberhausbergen (2,1%), de Haguenau (1,9%), de Lingolsheim (1,8%), de Saverne (1,8%).

Dans le Haut-Rhin, durant la même période, Mulhouse a accueilli 54,5% des primo-arrivants (1.636 personnes). Dans le même temps, 15% des primo-arrivants se sont installés à Colmar (450 personnes). Le troisième pôle d'accueil est Saint-Louis avec 5,5% (164 personnes). On trouve ensuite les communes d'Illzach (1,9%), d'Ingersheim (1,8%), de Riedisheim (1,2%), de Volgelsheim (1,1%), de Kingersheim (1%).

La mise en lien de ce besoin de formation, avec le fait qu'une partie de des primo-arrivants arrivent hors des grandes agglomérations et pour partie dans des communes ayant moins de 5.000 habitants, questionne l'organisation territorialisée des offres de formations linguistiques.



QUELQUES ENJEUX EN ALSACE

Un enjeu linguistique

Les données mises en avant font apparaître, compte tenu des caractéristiques des populations en présence, la nécessité d'une prise en compte spécifique de la question linguistique, à l'échelle de l'Alsace.

Cet enjeu est un défi à la fois au niveau des adultes (primo-arrivants comme anciennement installés) mais aussi au niveau des enfants.

Les caractéristiques de la présence étrangère en Alsace posent avec d'autant plus d'acuité cette question : une présence renforcée, des origines de plus en plus diverses émanant de pays non francophones, un éclatement sur l'ensemble du territoire.

L'enjeu en terme de politiques publiques et territoriales est important tant sur un plan qualitatif que quantitatif. Il requiert des moyens financiers et humains (en terme de diagnostic, d'ingénierie et de formation) adaptés.

Education et Scolarisation

Les enjeux locaux en termes de scolarisation portent à la fois sur les primo-arrivants et les enfants de migrants. En effet, l'arrivée de primo-arrivants de plus de 16 ans nécessite une prise en compte particulière et une adaptation du système d'enseignement en fonction des situations relevées, au moins pour une phase transitoire. Au-delà de la phase d'accueil et pour les enfants inscrits déjà dans le cursus scolaire, il s'agit de permettre une orientation réussie, de limiter les ruptures scolaires (veille éducative), notamment par un travail sur la citoyenneté et un accompagnement scolaire adapté.

Rapport à l'emploi difficile... et prévention des discriminations

Le rapport à l'emploi des immigrés et personnes issues de l'immigration se signale par le développement de situations de précarité dans l'emploi et d'exclusion de l'emploi. Compte tenu des caractéristiques mises en avant, il s'agit pour favoriser l'insertion professionnelle (des primo-arrivants comme des personnes déjà installées) de lever les obstacles objectifs (problème de qualification, de maîtrise de la langue, de mobilité...) mais aussi subjectifs (représentations et processus discriminatoires).

Vieillesse des migrants

La population âgée immigrée est une réalité statistique. Elle reste toutefois relativement invisible dans la société ou est réduite à des représentations fortes liées à l'image du « vieil immigré ».

En outre, La problématique des personnes âgées immigrées est souvent abordée exclusivement sous l'angle des difficultés rencontrées au sein des foyers ; or la situation est plus complexe et plus globale. Nombreuses sont les personnes âgées immigrées vivant seules en habitat diffus où l'absence de la famille est une douleur à mettre en lien avec la perte de sens du parcours migratoire. Pour celles qui vivent en famille, celle-ci joue le rôle de moteur pour la personne âgée, car toutes les espérances, les raisons de la migration sont portées par le devenir des enfants.. L'exil et le rapport à l'emploi structurent à la fois leur mode de vie et leur lieu d'habitation (foyer, HLM ..) car ils conditionnent également les ressources.

Cette population présente de grandes disparités selon les origines et les trajectoires de vie. Elle nécessite donc une prise en compte adaptée dans sa diversité, en tenant compte de sa présence dans différents territoires.